



Saint-André-le-Coq

Bonne année
2019



Retrouvez la vie de votre commune
sur www.saint-andre-le-coq.fr

Bulletin municipal n° 57 - Décembre 2018



Récolte précoce du maïs le 19 août



Inauguration agrandissement cantine/garderie

La vie dans notre commune



Rassemblement des Saint-André de France à Saint-André de Corcy (01).



Le préfet au centre de l'Europe des Douze



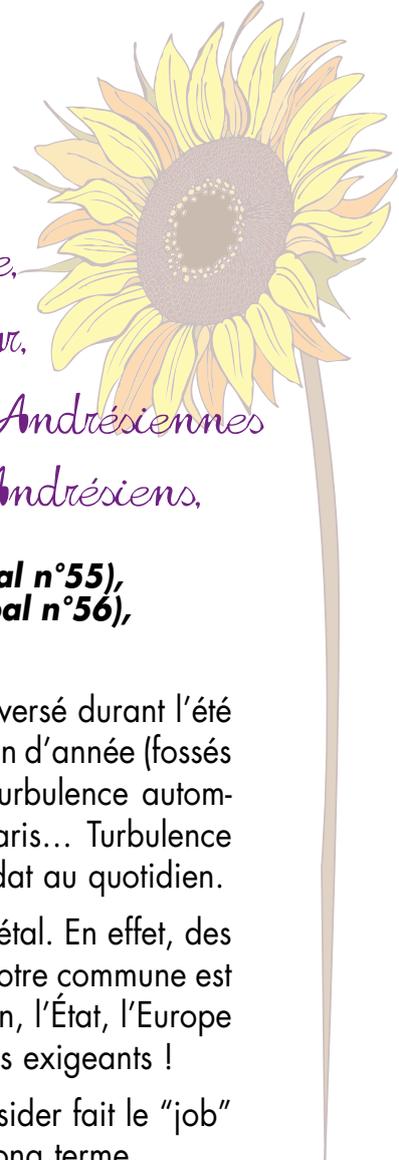
Commémoration du 11 novembre avec les enfants de l'école



Commémoration du 8 mai 1945

Il est temps de bâtir, temps de démolir,
Il est temps de besogner, temps de chômer,
Il est temps de donner, temps de garder,
Il est temps de parler et temps de rire,
Il est temps de haïr et temps d'aimer,
Il est temps de parler et temps de se taire, etc.

**Litanie sur le temps
d'après Meurier.**



Madame,
Monsieur,
Chères Andrésiennes
Chers Andrésiens,



**2017, année exceptionnelle (cf. bulletin municipal n°55),
2018, année du changement (cf. bulletin municipal n°56),
le 57^e sera l'année de la turbulence...**

Turbulence au niveau climatique puisque nous avons traversé durant l'été une période de sécheresse inégalée et durable en cette fin d'année (fossés à sec depuis des semaines, fontaines exsangues...). Turbulence automnale avec des "gilets jaunes" sur les ronds-points et dans Paris... Turbulence pour les maires qui constatent la difficulté d'exercer leur mandat au quotidien.

Notre commune rurale n'a pas échappé à cet état de fait sociétal. En effet, des changements majeurs sont intervenus : l'intercommunalité où notre commune est diluée dans le territoire nouvellement créé (1 sur 25), la Région, l'État, l'Europe et ses normes... et aussi parfois les administrés de plus en plus exigeants !

Je vous rassure, l'équipe municipale que j'ai l'honneur de présider fait le "job" avec dévouement, pragmatisme, maîtrise du quotidien et du long terme.

Pour preuve, nous avons réalisé la plupart de nos projets annoncés et nous ne sommes pas en reste pour les réalisations 2019. Je citerai, par exemple, le projet d'aménagement et de développement rural de la rue du Réservoir à Pagnant (cf. page 15).

Notre commune fait preuve de dynamisme, avec des idées, des projets d'avenir, de nombreuses associations résolument tournées vers un développement harmonieux et compatible avec notre statut de ruralité qu'il faut absolument conserver.

Au nom du conseil municipal et du personnel communal, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une bonne année faite de joie et de bonheur partagés.

*Au service de tous pour notre commune d'aujourd'hui
et de demain...*



Dominique BUSSON

*Qu'heureux seraient
les hommes des champs
s'ils connaissaient
leur bonheur !*
Virgile

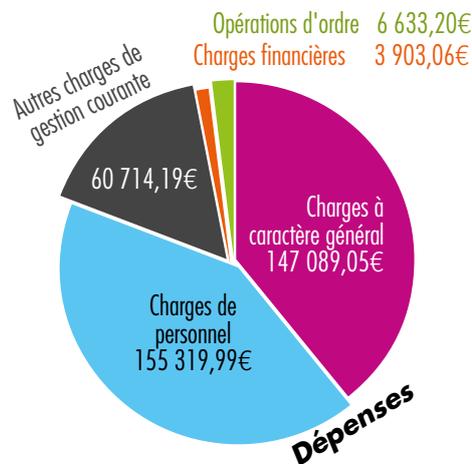
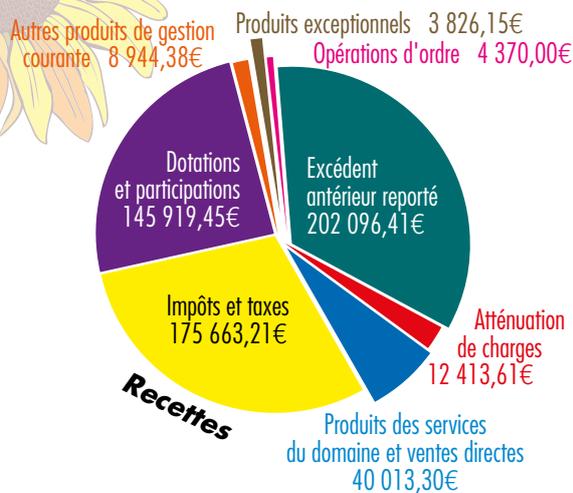
**Le recensement de la population a été effectué
par Marie-Jo Gansoinat du 18 janvier au 17 février
et les premiers résultats donnent une population
de 532 habitants.**



Edito du maire

Compte administratif 2017

Section de fonctionnement



Excédent antérieur reporté	202 096,41 €
Atténuation de charges	12 413,61 €
Produits des services du domaine et ventes directes	40 013,30 €
Impôts et taxes	175 663,21 €
Dotations et participations	145 919,45 €
Autres produits de gestion courante	8 944,38 €
Produits exceptionnels	3 826,15 €
Opérations d'ordre	4 370,00 €

Charges à caractère général	147 089,05 €
Charges de personnel	155 319,99 €
Autres charges de gestion courante	60 714,19 €
Charges financières et exceptionnelles	3 903,06 €
Opérations d'ordre	6 633,20 €

Total **593 246,51 €**

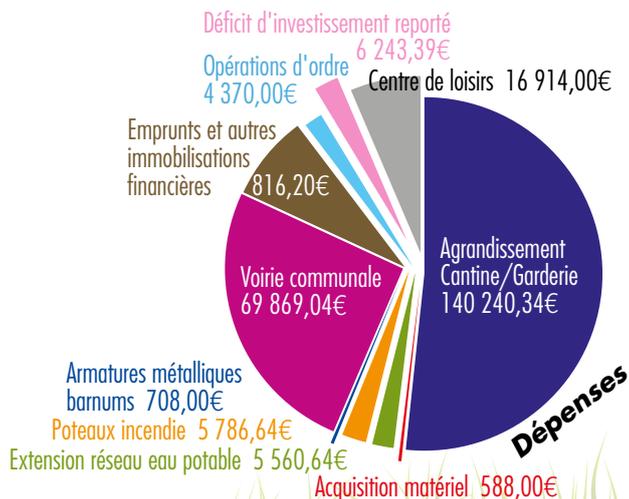
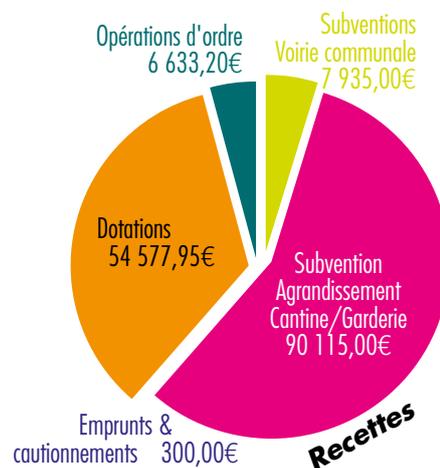
Total **373 659,49 €**

Résultat de clôture (excédent) **219 587,02 €**

Section d'investissement

Subventions Voirie communale	7 935,00 €
Subventions agrandissement Cantine-Garderie	90 115,00 €
Emprunts et cautionnements	300,00 €
Dotations	54 577,95 €
Opérations d'ordre	6 633,20 €

Total **159 561,15 €**



Déficit d'investissement reporté	6 243,39 €
Centre de loisirs	16 914,00 €
Agrandissement Cantine/Garderie	140 240,34 €
Acquisition matériel	588,00 €
Extension réseau eau potable	5 560,64 €
Poteaux incendie	5 786,64 €
Armatures métalliques barnums	708,00 €
Voirie communale	69 869,04 €
Emprunts et autres immobilisations financières	20 670,39 €
Opérations d'ordre	4 370,00 €
Total	270 950,44 €

Résultat de clôture (déficit) **-111 389,29 €**



Budget 2018



Général	
Fonctionnement	521 033 €
Investissement	221 448 €

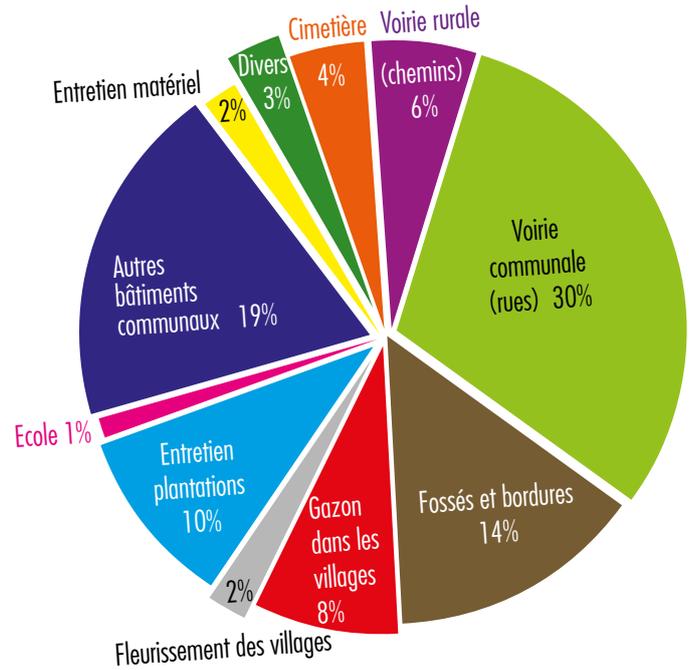
Subventions allouées aux associations

Coopérative scolaire (piscine)	1 300 €
ACPG	100 €
FNACA Maringues	80 €

À titre indicatif, quelques dépenses à caractère général

Eau	1 070 €
Électricité	11 707 €
Combustibles	10 036 €
Carburant	3 961 €
Fournitures voirie	3 549 €
Entretien voirie	17 446 €
Entretien bâtiments	12 867 €
Entretien matériel	6 498 €
Primes d'assurances	5 651 €
Fêtes et cérémonies	4 321 €
Frais d'affranchissement	1 101 €
Frais de téléphonie et internet	2 113 €
Taxes foncières	2 378 €

Travaux effectués par les agents communaux du 01/01 au 30/11/2018



Urbanisme

DEMANDES DE	NOMBRE
CU : certificat d'urbanisme	25
PD : permis de démolir	0
DP : déclaration préalable	6
PC : permis de construire	6
PA : permis d'aménager	1

Personnel communal



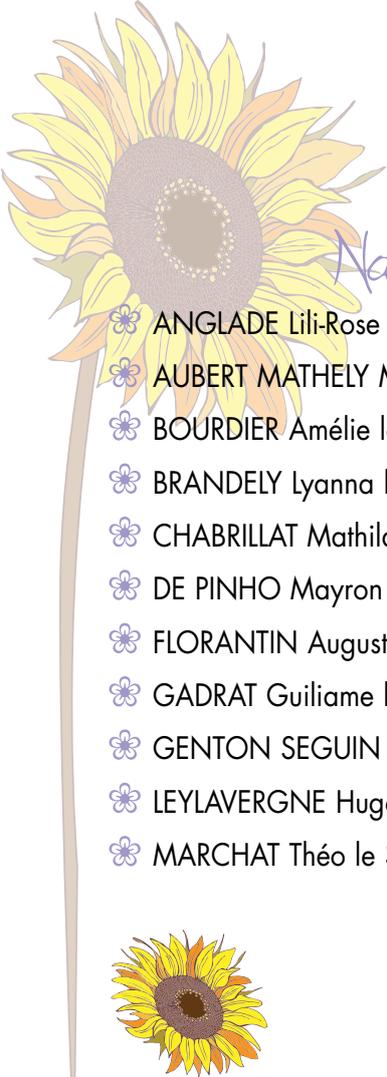
Diégo

Valérie

Jérémy

Chrystelle

Marie-Claire



Etat civil

Naissances

- ✿ ANGLADE Lili-Rose le 30 juillet à Beaumont
- ✿ AUBERT MATHELY Mia le 04 décembre à Clermont-Fd
- ✿ BOURDIER Amélie le 15 septembre à Clermont-Fd
- ✿ BRANDELY Lyanna le 04 octobre à Beaumont
- ✿ CHABRILLAT Mathilde le 17 novembre à Thiers
- ✿ DE PINHO Mayron le 28 avril à Clermont-Fd
- ✿ FLORANTIN Auguste le 07 décembre à Clermont-Fd
- ✿ GADRAT Guilame le 18 décembre à Beaumont
- ✿ GENTON SEGUIN Laurelyne le 13 octobre à Vichy
- ✿ LEYLAVERGNE Hugo le 19 avril à Clermont-Fd
- ✿ MARCHAT Théo le 30 juillet à Clermont-Fd



Centre de loisirs

Mise à disposition

Le centre de loisirs est mis à disposition en priorité aux associations communales, à l'école et à la municipalité dont les responsables établissent mi-novembre un calendrier de réservation pour l'année suivante. Ensuite, **seuls les habitants de la commune** (ascendants et descendants) peuvent disposer du centre et doivent passer à la mairie pour remplir un contrat de réservation. Munissez-vous d'une attestation de responsabilité civile. Un chèque de caution de 200 € vous sera demandé avant utilisation du centre et vous sera restitué après contrôle des élus communaux.

Tarifs inchangés pour 2019

Tarifs		Eté	Hiver*
Particuliers et organismes extérieurs	24 heures	180 €	285 €
	Forfait week-end*	230 €	385 €
Associations communales		Gratuit	120 €

*Hiver : période allant du 15 octobre au 31 mars inclus

*Week-end : du vendredi 17h00 au lundi 12h00

Occupation 2018

- 72 réunions (y compris le club Chanteclair)
- 72 séances de gymnastique d'entretien ou zumba (Foyer Rural)
- 21 manifestations organisées par les associations communales et la municipalité
- 31 séances pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- 61 répétitions de théâtre (Les Coqueluches & Amusons Nous)
- 8 fêtes de famille (particuliers).

Mariages

- ♥ Le 11 juin LACHIEZE Claude et BOURDIER Liliane
- ♥ Le 04 août MURE Lionel et FRANCOLON Angéline

Décès

- † BARJETTAS épouse LIABAUD Estelle le 28 février à Maringues
- † BLANC Rémi le 26 février à Clermont-Fd
- † BUSSON Guy le 07 janvier à Maringues
- † GIROUX Thierry le 16 mai à Thuret
- † VERD de SAINT JULIEN Charles-Henri le 27 décembre à Carquefou

Pour information :

- † BOUCHE épouse LIEBAUT Marie-Claude le 03 mai à Clermont-Fd
- † PEDRO épouse VITORIO Maria le 05 juillet à Riom

POUR VISITER LE CENTRE DE LOISIRS OU EN CAS DE PROBLÈMES TECHNIQUES PENDANT LA LOCATION, S'ADRESSER AUX ÉLUS COMMUNAUX :

CONTACTS

- Jean-Marc BIGEARD 04 70 58 90 22 ou 06 74 90 21 65
- Roland GANSOINAT 04 70 32 35 43 ou 06 71 11 34 23

Si vous désirez utiliser la vaisselle, prenez contact avec le président du Foyer Rural :

- Christian FRANCOLON 04 70 58 92 50

Budget du centre

Recettes

Participation aux frais (associations + particuliers)..... 2 255 €

Dépenses énergie

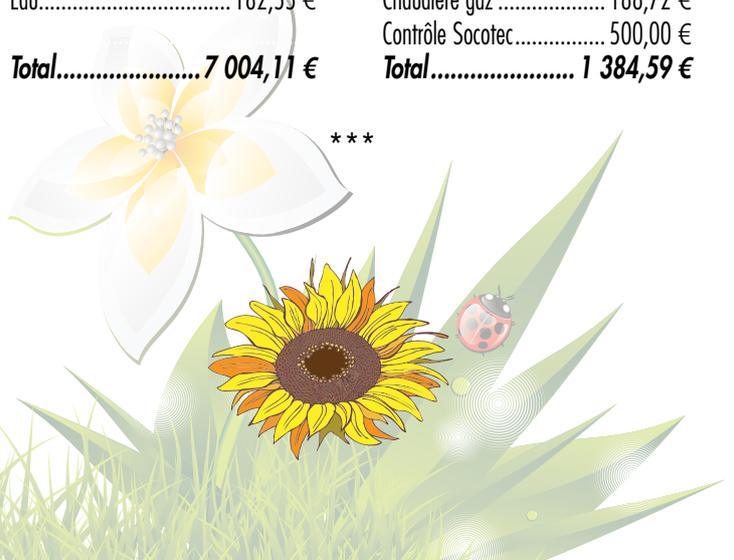
Électricité..... 1 810,96 €
 Gaz 5 030,60 €
 Eau..... 162,55 €

Total..... 7 004,11 €

Dépenses contrat de maintenance

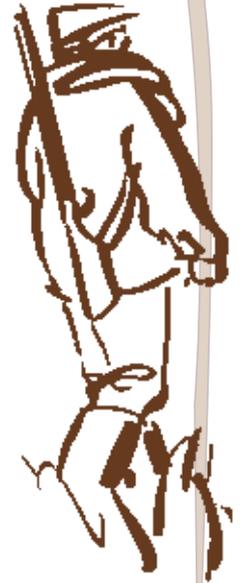
Aérothermes..... 539,32 €
 Défibrillateur..... 156,55 €
 Chaudière gaz 188,72 €
 Contrôle Socotec..... 500,00 €

Total..... 1 384,59 €





Société de chasse



Bonne saison, somme toute, du moins pour le Lièvre avec 66 au tableau, malgré la sécheresse qui a handicapée grandement le flair de nos compagnons à quatre pattes. Deux piégeurs agréés (Joël Rougier et Damien Fournier) et un renfort avec Florent Borrot ont déclaré 149 ragondins, 66 corbeaux, 1 martre, 1 fouine et 5 renards (ils se sont déjà remis en quête depuis le 15 décembre). Les agriculteurs sont satisfaits de ces prises surtout au moment des semis avec les corbeaux et

pour la récolte des betteraves sucrières avec les ragondins. 2018 a été l'année du renouveau avec l'organisation d'un tir aux pigeons qui n'avait pas eu lieu depuis une trentaine d'années. Rendez-vous donc l'année prochaine le 31 août et le 1^{er} septembre pour exercer vos talents sur les pigeons d'argile et le repas chasseurs agriculteurs de mars prochain.

Bonne année à toutes et à tous !

Dominique BUSSON



Bibliothèque

La bibliothèque municipale est ouverte au public tous les mardis de 16h00 à 18h30 et de 17h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires. Fermeture annuelle pendant les congés de Noël. L'inscription et le prêt de documents sont gratuits. Cette année encore, notre fonds propre s'est enrichi de 55 livres.

En espérant vous voir très prochainement, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2019.

**Claudine PANNETIER
Christine GUEHENNEC**

CYBER BIBLIOTHEQUE

Un accueil informatique vous est proposé tous les mardis de 16h30 à 18h30 avec une aide à l'utilisation des différents outils internet : dépannage, installation, etc.

Je vous rappelle qu'un site a été créé et se trouve maintenant en ligne :

www.saint-andre-le-coq.fr

Si vous êtes familier avec Facebook, j'ai également créé un compte que vous pouvez alimenter. Nicole Mazen vous souhaite une très bonne année 2019 en espérant vous accueillir dans les locaux de la Bibliothèque.





Syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume

Votre commune a fait le choix d'adhérer au Syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume qui est un service public, vous avez donc la possibilité de faire appel à ce service.

Les délégués de votre commune sont Christine Beaujard et Patrice Darpoux. L'équipe administrative vous

accueille et vous conseille du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le siège se situe 7 place Francisque Dassaud 63290 Puy-Guillaume.

Tél : 04.73.94.16.21

contact@siad-puy-guillaume.fr

www.siad-puy-guillaume.fr



Chanteclair



Le club Chanteclair est toujours aussi actif, malgré le peu d'adhésions nouvelles.

Cette année, en dehors des traditionnels repas de printemps et d'automne, nous avons organisé quatre thés dansants qui ont été couronnés de succès.

J'en profite pour adresser un merci particulier aux adhérents qui œuvrent et qui veillent au bon déroulement de chaque manifestation.

Quelques sorties ont eu lieu dont la visite du Sénat

le 5 avril 2018, visite partagée avec les clubs de Randan et de Saint-Clément.

Comme les autres années, les rencontres hebdomadaires auront lieu les jeudis de 14h30 à 17h30 à la petite salle du Centre de Loisirs.

Nous vous invitons à nous rejoindre de plus en plus nombreux dans une joyeuse ambiance.

Le club Chanteclair et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne et belle année.

Marie-Josèphe CORTIAL



Médaille de la famille pour Christine Beaujard.



Mairie



1 place de la Mairie 63310 Saint-André-le-Coq - Tél. 04.70.58.90.26

Courriel : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

- Secrétariat ouvert au public les mardis, jeudis et samedis de 9h30 à 12h00 et les lundis et vendredis de 14h00 à 17h00.
- Permanence du maire les samedis de 9h30 à 12h00 ou sur rendez-vous (tél. 04.70.58.94.27 ou portable 06.83.81.08.59).

Cuma des Marais

Coopérative d'utilisation de matériels agricoles



Meules de paille de maïs.

Comme énoncé dans notre article du bulletin municipal de l'an dernier, dès le début de l'année 2018, nous avons poursuivi notre réflexion sur les possibilités d'équiper notre Cuma dans le cadre d'une nouvelle activité.

Après une première approche, notre choix s'est très vite porté sur un outil de Strip Till*, de la marque Sly, fabriqué en France. Outre son aspect technique, cet outil avait aussi l'avantage de pouvoir prétendre à une subvention de 30 %.

De plus, dans la mesure où le projet était porté dès le départ avec quatre autres Cuma (travail en inter-Cuma), la subvention pouvait être bonifiée de 5 % supplémentaires.

Après avoir monté le dossier en collaboration avec notre fédération départementale, la commande était passée en début d'année et le 7 août dernier, la mise en route était effectuée en présence de nombreuses personnes intéres-

sées par le projet.

Bénéficiant d'une météo exceptionnelle cette année, l'outil a pu être utilisé depuis le début août jusqu'à la fin du mois d'octobre.

En ce qui concerne les aspects financiers, cet équipement vendu au prix de 29 600 € HT a donc fait l'objet de 35 % de subvention soit 10 360 € dont 3 833 € de la région AURA (Auvergne Rhône-Alpes) et 6 527 € de Feader (Fonds européens).

Répondant parfaitement à nos attentes pour cette première campagne, cet outil innovant en Cuma devrait voir son activité augmenter au cours des prochaines années, le but étant de pouvoir concilier au mieux les aspects agronomiques et économiques propres à ce matériel.

En conclusion, j'aimerais vous faire part d'une pensée correspondant bien à notre façon de travailler et de porter des projets en Cuma : "En avançant seul on va plus vite mais à plusieurs on va plus loin...".

Meilleurs vœux à tous pour 2019.

Pascal ROUGIER

*Strip Till : outil de travail du sol travaillant uniquement sur les lignes de semis et destiné à des cultures semées en ligne comme le maïs, le tournesol ou le soja, etc. Technique permettant aussi de préserver la structure et la vie des sols et destinée à réduire les coûts de production.

APE



L'association des parents d'élèves de Saint-André s'attache à participer à la vie du village et propose des événements inter-générationnels pour que petits et grands Andrésiens poursuivent le "vivre ensemble" appris en classe. Notre belle commune permet des échanges festifs et l'école, véritable

poumon de la vie rurale, nous offre à tous de vivre des moments de franche rigolade autour de notre bourse aux jouets, du loto et du marché aux fleurs sans oublier l'organisation des fêtes de fin d'année !

L'APE souhaite à tout le village une année 2019 pleine de vie et de jolis sourires.



Éducation



Autour de l'école

Le PPMS (protocole rôle et action en cas de risques majeurs) : exercices d'évacuation et de confinement réalisés par les enfants.

Projets pédagogiques

- L'amélioration du langage oral, compréhension et démarche d'investigation tout domaine.
- Les comportements éthiques et responsables.
- Le projet musique et cinéma : une chanteuse lyrique, Eugénie Borceux, intervient à l'école pour la production d'un spectacle musical en compagnie de son mari pianiste que les élèves nous présenteront le mardi 25 juin.
- Différentes sorties en rapport avec le cinéma seront proposées aux enfants avec la réalisation par la classe des grands de films d'animation.
- La piscine : 12 séances de piscine à Gannat de septembre à novembre.

Les enfants sont répartis en trois groupes et ils progressent bien.

Le spectacle de Noël

Il a eu lieu le vendredi 21 décembre sur le thème de la musique et du cinéma.

Diverses activités sont proposées aux enfants au cours de l'année : l'école des sciences, visite opéra, rallye maths, rencontre réseau Maringues, Arts en fête, Prévention routière et projet parlementaire pour les grands...

Le RASED

Nous avons toujours l'intervention du RASED pour soutenir les enfants en difficultés. Cette année l'école bénéficie aussi d'interventions de l'école itinérante.

Encore une année bien remplie et beaucoup de travail pour les institutrices que nous remercions pour leur investissement auprès des enfants.

Christine BEAUJARD et Mourad YOUSFI
Délégués au conseil d'école

Cette année nous avons le plaisir d'accueillir Sandrine Goubeyre qui remplace Anne Guillemé et occupe le poste de direction dans la classe des petits avec 21 élèves et Myroslava Jacquart conserve la classe des grands avec 17 élèves. Nous avons donc 38 élèves cette année.

Les Temps d'activités périscolaires n'ont pas été reconduits cette année. Les horaires de l'école ont donc été modifiés 8h30/12h00 et 13h30/16h00 et nous sommes revenus à la semaine des 4 jours. La garderie est ouverte de 7h20 à 8h20 et de 16h00 à 18h00.

Suite au départ de Audrey Cornil, la gestion de la garderie a été confiée à Chrystelle Bouvier. Elle s'occupe également de la cantine avec Marie-Claire Francolon et assiste la maîtresse de la classe des petits.

Les enfants et leurs maîtresses ont participé à la commémoration du 11 novembre pour le centenaire de l'Armistice.



Résumé des conseils (2^e semestre 2018)

Ces comptes-rendus ne présentent que les principales décisions qui ont été adoptées ; les procès-verbaux complets sont affichés en mairie.

Le 11 septembre

- PROJET RUE DU RÉSERVOIR : suite à la rencontre des deux architectes, l'avant-projet établi par ABITERRE a été retenu et va être affiné avant toute demande de subvention.
- BILAN RENTRÉE SCOLAIRE : 38 élèves ont fait leur rentrée scolaire. Le nouveau fonctionnement de la garderie se met en place et le bilan de fréquentation de la garderie est satisfaisant.
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BASSE LIMAGNE : la modification des statuts est acceptée par le conseil municipal (13 voix Pour et 1 voix Contre).
- CONTRAT DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS : la proposition de contrat de maintenance préventive faite par SPARA pour un montant de 132,30 € est acceptée.
- APPARTEMENT F3 ANCIEN PRESBYTÈRE : le loyer augmente de 1,25 % au 1^{er} septembre 2018 et passe donc de 300,00 € à 303,76 €.
- CUMA DES MARAIS : modification du bail suite à la location de 50 m² supplémentaires au profit de la CUMA des Marais ; le montant du loyer, au 1^{er} janvier 2018, est de 931,00 €.
- QUESTIONS DIVERSES : une première réunion avec le bureau d'études chargé de la réalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal a eu lieu ce jour au siège de la Communauté de communes Plaine Limagne. Les travaux de goudronnage de la voirie communale sont terminés, il convient de mettre le gravier sur les accotements rue

du Pêcher. Les travaux des chemins commencent en début de semaine prochaine (17/09/2018). Le site Internet devrait être présenter à la population courant octobre.

Le 11 octobre

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE : la modification des statuts concernant de nouvelles compétences facultatives est acceptée par le conseil municipal.
- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE : le montant payé par Orange au profit de la commune s'élève à 912,13 €.
- PROJET RUE DU RÉSERVOIR : une réunion a eu lieu mardi 9 octobre avec M. Jeannet pour modifier le projet initial avant de réaliser un chiffrage qui servira de base pour les demandes de subvention.
- CENTRE DE LOISIRS : la réunion pour établir le calendrier des manifestations sera programmée rapidement. Il convient de réfléchir à apporter quelques modifications au règlement d'occupation de la grande salle.
- QUESTIONS DIVERSES : la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 16h45 et un concert sera ensuite offert au Centre de loisirs par l'harmonie des Enfants de la Limagne. La démonstration du site internet est prévue pour tous les habitants. Travaux supplémentaires (curage de fossé, puits rue de la Coopé).

Le 4 décembre

- PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA RUE DU RÉSERVOIR (PAGNANT) : le conseil municipal approuve les contrats d'architecte proposés par M. Jeannet pour un montant total de 35 900,00 € HT. Une

demande de subvention au titre de la DETR 2019 sera déposée avant le 15 décembre 2018 pour le projet de salle de soutien de base de la population rurale et les logements. Une convention de mise à disposition sera signée avec l'EPF-Smaf afin de pouvoir débiter les travaux.

- CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE DE LA COMMUNE : la convention proposée par SEMERAP est approuvée pour un montant de poteau ou bouche de 34,75 € HT (base 2019) pour une vérification tous les 2 ans.
- CONTRAT D'ASSURANCE "PERSONNEL COMMUNAL" CIGAC : le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le conseil municipal accepte les nouvelles conditions tarifaires proposées par CIGAC.
- CENTRE DE LOISIRS : les tarifs 2019 sont inchangés par rapport à 2018. Pour les associations communales, gratuit en été et 120 € en hiver. Pour les particuliers et organismes extérieurs, une journée été 180 €, une journée hiver 285 €, le week-end été 230 € et week-end hiver 385 €. La modification du règlement intérieur est approuvée par le conseil municipal et fixe le supplément tarifaire à 50 € par heure de ménage à compter du 1^{er} janvier 2019 en cas de défaillance de l'utilisateur.
- QUESTIONS DIVERSES : le conseil municipal accepte le remboursement de Groupama à hauteur de 800 € pour le poteau incendie des Prés Gelés. Un dossier de déclaration de dégâts suite à la sécheresse a été distribué à chaque foyer pour un retour en mairie au plus tard le 31 décembre 2018. La cérémonie traditionnelle des vœux est fixée au samedi 26 janvier 2019.



Blanc-Notes



Trésorerie de Luzillat

Tél. 04.73.73.88.30

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Le vendredi de 8h30 à 12h00.

Relais Assistante Maternelle (RAM)

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8 bis route de Vichy - 63350 Maringues

Tél. 04.73.88.88.76

Permanence Informations le jeudi de 13h00 à 16h30 par téléphone, en accueil au bureau et sur rendez-vous.

Cantine/Garderie

SAMU

POMPIERS

Gendarmerie de Randan

EDF dépannage Electricité

SEMERAP (Dépannage 24h/24 et 7j/7)

SBA

04.70.41.37.61

Composer le 15

Composer le 18

04.70.41.50.03

09.72.67.50.63

04.73.15.38.38

04.73.64.74.44

Déchetterie à Maringues

Ouverture du mardi au samedi.

8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (hiver)
et 18h00 (été)

Foyer Rural

Les bénévoles du Foyer Rural se sont encore dépen- sés sans relâche pour ani- mer notre commune et faire connaître nos diverses activi- tés aux nouveaux habitants. Comme nous suivons l'année scolaire, les premières activi- tés sont sportives :

- La zumba le lundi de 20h à 21h rassemble une quarantaine de filles fidèles aux cours depuis le début. Activité très sportive pra- tiquée pour garder la forme et la ligne.
- La gymnastique d'entretien le jeudi de 19h30 à 20h30 permet a une vingtaine de pratiquants, hommes et femmes, de rester souples et dynamiques.

Notre première sortie est le bowling à Clermont-Ferrand. Nous sommes toujours une trentaine d'amateurs à jouer dans la bonne humeur et comme d'habitude, au Foyer, la soi- rée se termine au restaurant autour d'un bon repas.

Le repas dansant au mois de mars a accueilli une centaine de per- sonnes venues déguster la morue à l'ancienne et celle-ci a été bien appréciée, soirée qui s'est terminée inévitablement par de la danse. Cette année, le bénéfice a été assez conséquent.

La fête du pain avec la bro- cante a connu un grand succès. L'emplacement réservé aux expo- sants était complet et les nombreux chineurs ont pu trouver les objets qu'ils cherchaient. Les ventes de pain et de pompes aux pommes attirent toujours autant de monde. Nous pensons aussi aux enfants de la commune avec des jeux, manèges, concours de vélos fleu- ris et cette année des balades à poneys. Pour le repas de midi, nous avons eu beaucoup d'amateurs de tripes ou steaks frites. Pour la tren-



tième édition en 2019, nous allons essayer de marquer le coup.

Au mois de mai, une délégation communale s'est rendue à St-André de Corcy (Ain) pour le rassemble- ment des Saint-André de France. Depuis le début, une dizaine de communes se retrouvent dans la convivialité pour déguster les pro- duits régionaux tout en tissant des liens d'amitié.

Nous organisons également deux manifestations à but lucratif :

- Le théâtre, qui connaît chaque année le même succès avec une salle comble pour la venue de la troupe Maringis. Nous avons eu un bénéfice de 1 300 € reversé à la Ligue contre le cancer.
- Le Téléthon organisé le 8 décembre avec une nouvelle formule petit-déjeuner matinal et repas le midi. À 10h00, nous avons organisé une marche avec des questions de la vie commu- nale. L'après-midi, une personne est venue présenter des jeux de

société qui ont amusé les grands autant que les plus jeunes. Même si on aurait pu penser à une plus forte participation au repas, la formule a plutôt séduit. Nous avons récolté 901 € de dons et 740 € de bénéfice sur la journée et ainsi reversé 1 641 € pour la recherche des maladies rares. Cette somme est en forte augmen- tation par rapport aux années précédentes. Merci encore aux généreux donateurs, habitants, associations et organismes pour leur générosité qui augmente encore malgré les problèmes que chacun peut rencontrer.

Merci encore aux membres du Foyer Rural ainsi qu'aux bénévoles qui nous aident tout au long de l'an- née pour le temps qu'ils consacrent aux manifestations. Cela permet d'avoir une commune animée et vivante où chacun peut, s'il le désire, trouver son centre d'intérêt. Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année.



Troupe de théâtre amateur



Les Coqueluches



En 2017/2018, grâce à vous, public, succès garanti.

Merci du fond du cœur ainsi qu'à nos fidèles sponsors qui ont contribué à la création de notre association.

Deux représentations ont été données à St-André. En 2018/2019, notre troupe de théâtre amateur compte aujourd'hui 22 adhérents dont 7 comédiens amateurs.

Le bureau : Ghislaine Gervais (présidente), Christiane Tôtain (présidente adjointe), Angélique Vaginay (secrétaire), Sylvie Marin (secrétaire adjointe), Bernard Gervais (trésorier) et Guillaume Roussel (trésorier adjoint).

Grâce à vous tous, nous avons réalisé notre décor mobile et donnerons :

- 3 représentations à St-André ;
- 2 sur l'extérieur dont une au Festival de Biozat. Nous

aurons une pensée émue pour vous, au lever de rideau, soyez fiers de vos Coqueluches.

Les Kokottes sont de retour avec une pièce de boulevard comme vous les aimez, tout public, l'essentiel est de vous divertir en passant en notre compagnie d'agréables moments.

Nous vous donnons rendez-vous au Centre de loisirs de St-André pour notre nouvelle pièce qui s'intitule *Lydie & Joséphine* d'Yves Billot :

- le samedi 2 février à 20h30
- le dimanche 3 février à 15h00
- le samedi 9 février à 20h30

RÉSERVATION : Christine 06 50 15 30 30

(de 18h à 20h : lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Contact : la présidente,

Ghislaine Gervais 07 82 22 94 58

Meilleurs vœux 2019 à tous les Andrésiens et les Andrésiennes.



Amusons-nous



Sortis de l'école, les collégiens ont réclamé de continuer leurs échanges sur la commune demandant aux autres générations de venir les aider à monter leur association.

Les plus petits ont réclamé un cinéma, une sortie, des jeux, un carnaval, du théâtre et les adultes pas en reste

les ont rejoints demandant des ateliers créatifs, des ateliers couture et autres... une poignée d'Andrésiens ont déclamé ensemble : "amusons-nous !" et ils n'ont pas fini de vous amuser...

Bonne année à tous !

L'équipe d'Amusons-nous

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension*, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines dont la couverture est inférieure à 1,80 m (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Dans le **périmètre de protection de monument historique**, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France :

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

*Le décret n°2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Celui-ci a principalement pour

effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Toutefois, par exception à la règle précitée (Le décret n°2011-1771 du 5 décembre 2011), les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excédera 20 m² de SP ou ES une demande de permis de construire devra être déposée.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édictée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Pour en savoir plus :



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

- Puits rue de la Coopé (manque grille et arceau).
- Goudronnage des rues de la Forge, du Pêcher et du Garboulot à Pagnant pour un montant de 38 900,40 €.
- Site internet (www.saint-andre-le-coq.fr opérationnel depuis le 26 octobre).
- Entretien des fossés et chemins (22 624,80 €).
- Vente de peupliers (863,68 €).
- Changement débroussailleuse (20 800 €).



Réalisations

Projets

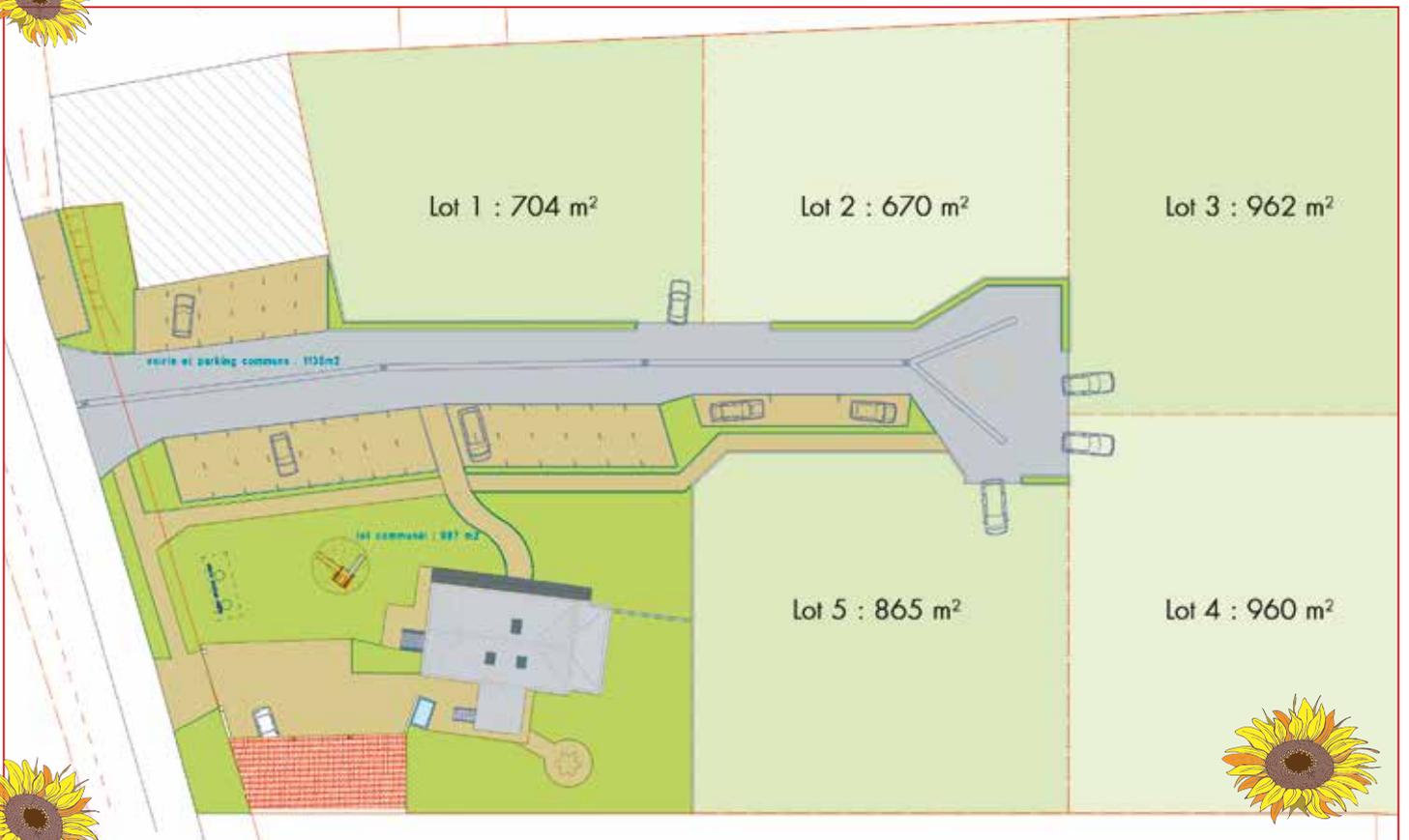


- Projet d'aménagement et de développement rural rue du Réservoir à Pagnant.
- Isolation des combles de l'ancien Presbytère.
- Réfection de quelques trottoirs.
- Cavurnes implantées au cimetière 1 920 €.
- Réfection du mur de l'ancien presbytère.
- Projet sécuritaire autour de la fontaine place de la Fonfraide à Pagnant.



Projet d'aménagement et de développement rural de la rue du Réservoir (Pagnant)

Ce projet va démarrer au printemps 2019 avec les lots VRD, voirie et parking. En avant-première, les cinq terrains à bâtir peuvent être réservés en priorité par les habitants de la commune dès maintenant. Pour ce faire, les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous avec monsieur le Maire.



Agenda des manifestations

Janvier	JEUDI 10 SAMEDI 12 SAMEDI 26	Assemblée générale du Club Chanteclair Concert Les Enfants de la Limagne Vœux de la municipalité - Accueil des nouveaux habitants
Février	SAMEDI 02 SAM. 02 & DIM. 03 JEUDI 07 SAMEDI 09	Repas des Anciens Théâtre avec Les Coqueluches Repas du Club Chanteclair (ext.) Théâtre avec Les Coqueluches
Mars	DIMANCHE 03 SAMEDI 09 SAMEDI 16 SAMEDI 23 JEUDI 28 SAMEDI 30 DIMANCHE 31	Repas des chasseurs/agriculteurs Repas dansant du Foyer Rural Loto de l'Association des Parents d'Élèves Carnaval Amusons-nous Repas du Club Chanteclair (ext.) Fête de printemps du RAM Limagne Auto Bug
Avril	VENDREDI 12 DIMANCHE 28	Théâtre au profit de la Ligue contre le cancer Vide garages-ateliers - Bourse aux pièces mécaniques - Foyer Rural
Mai	MERCREDI 08 SAM. 11 & DIM. 12 SAMEDI 18 DIMANCHE 19 JEUDI 23 DIMANCHE 26	Cérémonie au monument aux Morts Marché aux fleurs de l'Association des Parents d'Élèves Assemblée générale Les Coqueluches Thé dansant du Club Chanteclair Repas du Club Chanteclair (ext.) Élections européennes
Juin	SAMEDI 01 SAMEDI 08 SAMEDI 22 MARDI 25	Théâtre Amusons-nous Fête du Pain au Cohat - Foyer Rural Arts en fête - École de Saint-André Spectacle - École de Saint-André
Juillet	JEUDI 04 DIMANCHE 07	Friture du Club Chanteclair (ext.) Assemblée générale de la Société de Chasse
Août	DIMANCHE 18 SAMEDI 31	Concours de labour à l'Ancienne - Les Anciens Tracteurs de Limagne Ball-trap de la Société de Chasse
Septembre	DIMANCHE 01 VENDREDI 06 VENDREDI 13 VENDREDI 20 DIMANCHE 22	Ball-trap de la Société de Chasse Assemblée générale du Foyer Rural Assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves Assemblée générale de l'association Amusons-nous Thé dansant du Club Chanteclair
Octobre	SAMEDI 12 MERCREDI 30	Théâtre avec Les Coqueluches Halloween - Amusons-nous
Novembre	LUNDI 11 JEUDI 14 SAM. 16 & DIM. 17	Cérémonie au monument aux Morts Repas du Club Chanteclair (ext.) Bourse aux jouets de l'Association des Parents d'Élèves
Décembre	DIMANCHE 01 SAMEDI 07 SAM. 07 & DIM. 08 JEUDI 12 VENDREDI 20	Thé dansant du Club Chanteclair Téléthon Vente de sapins de Noël de l'Association des Parents d'Élèves Bûche de Noël du Club Chanteclair Noël de l'école

